



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



COMMISSION REGIONALE du FOOTBALL d'ANIMATION

Réunion du 06 Mai 2018

Procès-verbal n°3

Réunion du :	<i>Dimanche 06 mai 2018</i>
À :	<i>16h00 – Stade Saint-Michel (Canet-en-Roussillon)</i>
Présidence :	M. Guillaume DATHUEYT
Présents :	Mme Marie KUBIAK MM. Olivier ASTRUIT, Mazouz BELGHARBI, Racim BENALI, Didier CASANADA, Florian COUDERC, Yvan DAVID, Fabien OZUBKO, Gérard PITIE, Lionel ROCHETTE, Cédric ROQUE, Régis SANCHEZ, Gervais VETTOREL, Michael VIGAS
Absents excusés :	MM. Frédéric ALCARAZ, Vincent BOSC, Romain CHABERT, Armand ESTALL, Pierre MICHEAU, Henri NOEL, Patrice ORLHAC, Mario PERES



APPROBATION DU PROCES VERBAL

Le Procès Verbal de la réunion précédente est **APPROUVE** à l'**UNANIMITE**.



La Commission s'est réunie dans le cadre de la finale régionale du Festival Foot U13 - Pitch. Elle remercie également le District des Pyrénées-Orientales et l'équipe bénévole du club de Canet-en-Roussillon pour l'organisation et l'accueil dans leurs installations, ainsi que l'ensemble des personnes ayant concouru à la parfaite organisation de la journée. Enfin, elle remercie tous les acteurs de cette finale, joueurs/joueuses, arbitres, éducateurs/éducatrices, dirigeants/dirigeantes, techniciens/techniciennes, membres de Commissions, bénévoles, médecins, parents et supporters, pour la réussite de cette fête du Football.

I. Organisation générale du Festival Foot U13-Pitch

Personnes présentes sur site :

- *au titre de la Ligue* : MM. Daniel OMEDES, Jean-Marc SENTEIN, Claude LACOUR (Président du District de l'Aude), Patrick FERRÈRES (Président de la D.D.F.L.)
- *au titre du District des Pyrénées-Orientales* : MM. Claude MALLA (Président), Pierre FRILLAY (Vice-Président Délégué), Gérard BLANCHET (Vice-Président), Marc WATTELLIER (Secrétaire Général)
- *au titre de la Commission Régionale du Football d'Animation* : MM. Guillaume DATHUEYT (Président), Gervais VETTOREL (Président Délégué)
- *au titre des Commissions de District du Football d'Animation ou des Jeunes* : Mme Zakia MAALOU (Pyrénées-Orientales), MM. Serge BARNIER (Aveyron), Mazouz BELGHARBI (Hérault), Didier CASANADA (Gard-Lozère), Jean-Christophe GINESTE (Tarn), Serge MINARO (Lot), Daniel OLIVET (Gard-Lozère), Gérard PITIÉ (Aude), Régis SANCHEZ (Pyrénées-Orientales)
- *au titre des Commissions Féminines de District* : M. Olivier BODEN (Pyrénées-Orientales)
- *au titre des Services Civiques* : MM. Loris GRANIER (Gard), Brice RIBOT (Gard)
- *au titre des Commissions Techniques* : MM. Frédéric BAUDIN (Pyrénées-Orientales), Stéphane BERNE (Hautes-Pyrénées), Valentin DENIAU (Hautes-Pyrénées), Christophe LABAUNE (Lot), Patrice LEVAN

(Pyrénées-Orientales), Racim BENALI (Pyrénées-Orientales), Victor TORRIJOS (Pyrénées-Orientales), Lakhdar ZEMOURI (Pyrénées-Orientales)

- *au titre de la Commission de District des Arbitres* : M. Bruno CHATANAY (Pyrénées-Orientales)
- *au titre des Arbitres* : Mmes Élisabeth DEMANNES, Agathe PEDROSA, MM. Hamza ABDARRAZZAK, Otman AJNAN, Faissal AZARGUI, Sohaibe EL GHAILANI, Abel JEANNOT, Khalid MADANI MAAMRI, Aurélien SALINAS, Tristan SALMERON, Younès TAOUIL, Gabriel SERRA PUIG
- *au titre des Commissions Médicales de District* : Dr Didier GLEIZES (Pyrénées-Orientales) assisté de la Croix-Blanche
- *au titre de l'E.T.R.* : Mmes Gaëlle DUMAS (CTR DAP), Marie KUBIAK (CTR DAP), MM. Romaric ARNON (CTD DAP Tarn-et-Garonne), Olivier ASTRUIT (CTD DAP Pyrénées-Orientales), Laurent BARNABÉ (CTD DAP Aveyron), Gilles CALINSKI (CTD DAP Haute-Garonne), Florian COUDERC (CTD DAP Gard-Lozère), Yvan DAVID (DTR), Olivier DURIGON (CTD DAP Tarn), Mathieu GALEY (CTD DAP Haute-Garonne), Arnaud LABBÉ (CTD DAP Ariège), Fabien OZUBKO (CTR DAP), Lionel ROCHETTE (CTD DAP Gard-Lozère), Cédric ROQUE (CTD DAP Aude), Fabien VIDAL (CTD DAP Lot), Mickaël VIGAS (CTD DAP Hérault)

II. Composition de la Commission d'Organisation

La Commission d'Organisation est mise en place :

- *Au titre de l'ETR* : Mmes Gaëlle DUMAS, Marie KUBIAK, MM. Yvan DAVID, Olivier DURIGON, Fabien OZUBKO, Lionel ROCHETTE
- *Au titre des arbitres* : M. Bruno CHATANAY
- *Au titre des Commissions* : MM. Serge BARNIER, Guillaume DATHUEYT, Régis SANCHEZ
- *Au titre des Clubs* : M. Valentin GAYRAUD (Montpellier HSC G), M. Miguel GARCIA (Toulouse FC F)

III. Finale régionale garçons

17 équipes qualifiées pour la finale régionale :

- *au titre du District de l'Ariège* : F.C. Pamiers (511422)
- *au titre du District de l'Aude* : F. Agglomération Carcassonne (548132)
- *au titre du District de l'Aveyron* : S.O. Millavois (503091)
- *au titre du District Gard-Lozère* : Nîmes Olympique (503313), Avenir Foot Lozère (551504)
- *au titre du District de la Haute-Garonne* : Balma S.C. (517037), Am.S. Muretaine (505904), Toulouse F.C. (524391)
- *au titre du District du Gers* : Et.S. Gimontoise (525722)
- *au titre du District de l'Hérault* : Montpellier Hérault Sp. C. (500099), A.S. Lattoise (520344), Avenir Sportif Béziers (553074)
- *au titre du District du Lot* : École F. Elan-Marivalois (546381)
- *au titre des Hautes-Pyrénées* : Horgues Odos F.C. (580636)
- *au titre du District des Pyrénées-Orientales* : Canet Roussillon F.C. (550123)
- *au titre du District du Tarn* : F.C. Vignoble 81 (580641)
- *au titre du District du Tarn-et-Garonne* : Montauban F.C. Tarn et Garonne (514451)

Classement définitif de l'épreuve :

Canet-en-Roussillon F.C. représentera la Ligue de Football d'Occitanie lors de la finale nationale garçons.

Pl.	Équipe	Total général	Points Match	Points Conduite	Points Jonglerie	Points Quizz RJ	Points Quizz RV	Pén.
1	Canet-en-Roussillon F.C.	458,00	252	43	60	52	51	0
2	Toulouse F.C.	419,00	240	43	50	44	42	0
3	Balma S.C.	376,00	204	49	39	45	39	0
4	Nîmes Olympique	375,00	228	19	40	53	35	0
5	F. Agglomération Carcassonne	330,00	192	35	31	38	34	0
6	Am.S. Muretaine	328,00	156	60	30	32	50	0
7	Avenir Sportif Béziers	326,00	204	8	37	40	37	0
8	Montpellier Hérault Sp. C.	320,00	168	19	47	42	44	0
9	Montauban F.C. Tarn et Garonne	320,00	180	32	30	46	32	0

10	F.C. Pamiers	319,00	192	10	20	51	46	0
11	A.S. Lattoise	313,00	168	28	43	43	31	0
12	Horgues Odos F.C.	310,00	192	22	5	48	43	0
13	F.C. Vignoble 81	275,00	144	34	9	44	44	0
14	Avenir Foot Lozère	274,00	132	35	23	48	36	0
15	Et. S. Gimontoise	272,09	144	14	15	51,27	57,82	-10
16	École F. Elan-Marivalois	229,00	108	5	21	54	41	0
17	S.O. Millavois	219,00	96	5	29	49	40	0

Règlementation sur la justification des absences

• **Cas de Et.S. Gimontoise**

La Commission,

Jugeant en dernier ressort,

Pris connaissance de la feuille de match du club,

Considérant que seuls 11 joueurs valides sont inscrits sur ce document,

Considérant que cette absence n'a pas été justifiée par le club, malgré deux rappels à la réglementation,

Considérant que le règlement de l'épreuve prévoit des sanctions en cas d'infraction à la réglementation,

Inflige une pénalité de 10 (dix) points au club de Et. S. Gimontoise

IV. Finale régionale filles

8 équipes qualifiées pour la finale régionale :

- *au titre du District de l'Aude* : Ent. Naurouze S.U. Labastidienne (506197)
- *au titre du District Gard-Lozère* : Foot Féminin Nîmes Métropole Gard (750342)
- *au titre du District de la Haute-Garonne* : Toulouse A.C.F. (506018), Toulouse F.C. (523439)
- *au titre du District de l'Hérault* : Montpellier Hérault Sp. C. (500099)
- *au titre du District des Pyrénées-Orientales* : Espoir Féminin Perpignan (781262)
- *au titre du District du Tarn* : ASPTT Albi (542059)
- *au titre du District du Tarn-et-Garonne* : Montauban F.C. Tarn et Garonne (514451)

Classement définitif de l'épreuve :

Montpellier Hérault Sp. C. représentera la Ligue de Football d'Occitanie lors de la finale nationale filles.

Pl.	Équipe	Total général	Points Match	Points Conduite	Points Jonglerie	Points Quizz RJ	Points Quizz RV	Pén.
1	Montpellier Hérault Sp. C.	485,00	288	60	60	31,00	46,00	0
2	Toulouse F.C.	443,00	252	56	49	39,00	47,00	0
3	ASPTT Albi	322,64	204	30	21	27,27	40,36	0
4	Montauban F.C. Tarn et Garonne	279,00	156	25	28	27,00	43,00	0
5	Foot Féminin Nîmes Métropole Gard	272,82	156	9	26	26,18	55,64	0
6	Toulouse A.C.F.	250,36	144	34	8	19,64	44,73	0
7	Ent. Naurouze S.U. Labastidienne	184,82	108	5	12	25,09	44,73	-10
8	Espoir Féminin Perpignan	114,67	60	17	5	25,33	37,33	-30

Règlementation sur la justification des absences

• **Cas de Toulouse A.C.F.**

La Commission,

Jugeant en dernier ressort,

Pris connaissance de la feuille de match du club,

Considérant que seules 11 joueuses valides sont inscrites sur ce document,

Considérant que le club a fourni un certificat médical en date du 03/05/2018,

Dit justifiée l'absence de la joueuse

- **Cas de Foot Féminin Nîmes Métropole Gard**

La Commission,

Jugeant en dernier ressort,

Pris connaissance de la feuille de match du club,

Considérant que seules 11 joueuses valides sont inscrites sur ce document,

Considérant que le club a fourni un certificat médical en date du 03/05/2018,

Dit justifiée l'absence de la joueuse

- **Cas de Espoir Féminin Perpignan**

La Commission,

Jugeant en dernier ressort,

Pris connaissance de la feuille de match du club,

Considérant que seules 9 joueuses valides sont inscrites sur ce document,

Considérant que ces absences n'ont pas été justifiées par le club, malgré deux rappels à la réglementation,

Considérant que le règlement de l'épreuve prévoit des sanctions en cas d'infraction à la réglementation,

Inflige une pénalité de 30 (trente) points au club de Espoir Féminin Perpignan.

Précise que cette équipe ne pourra pas se qualifier pour la phase nationale

- **Cas de Ent. Naurouze S.U. Labastidienne**

La Commission,

Jugeant en dernier ressort,

Pris connaissance de la feuille de match du club,

Considérant que seules 11 joueuses valides sont inscrites sur ce document,

Considérant que cette absence n'a pas été justifiée par le club, malgré deux rappels à la réglementation,

Considérant que le règlement de l'épreuve prévoit des sanctions en cas d'infraction à la réglementation,

Inflige une pénalité de 10 (dix) points au club de Ent. Naurouze S.U. Labastidienne

- **Cas de ASPTT Albi**

La Commission,

Jugeant en dernier ressort,

Pris connaissance de la feuille de match du club,

Considérant que seules 11 joueuses valides sont inscrites sur ce document,

Considérant que le club a fourni un certificat médical en date du 05/05/2018,

Dit justifiée l'absence de la joueuse

V. Palmarès complet de la Finale régionale 2018

Vainqueur filles : Montpellier Hérault Sp. C.

Vainqueur défi technique filles : Toulouse F.C.

Vainqueur quizz filles : Foot Féminin Nîmes Métropole Gard

Vainqueur carton vert filles : Montauban F.C. Tarn et Garonne

Vainqueur prix du public filles : Ent. Naurouze S.U. Labastidienne

Vainqueur garçons : Canet Roussillon F.C.

Vainqueur défi technique garçons : Toulouse F.C.

Vainqueur quizz garçons : Et.S. Gimontoise

Vainqueur carton vert garçons : Avenir Sportif Béziers

Vainqueur prix du public garçons : École F. Elan-Marivalois

Pour rappel, une équipe ne peut être primée qu'une fois pour un tournoi.

VI. Finale nationale du Festival Foot U13-Pitch

La finale nationale aura lieu le week-end du 09 et 10 juin 2018, sur les installations de Capbreton (Landes).

Tous les documents relatifs à cette finale devront parvenir à la LFA avant le 11 mai 2018 dernier délai.

Le Président de Séance
Guillaume DATHUEYT

